

**sondage représentatif de la population résidente
sur le don d'organes**

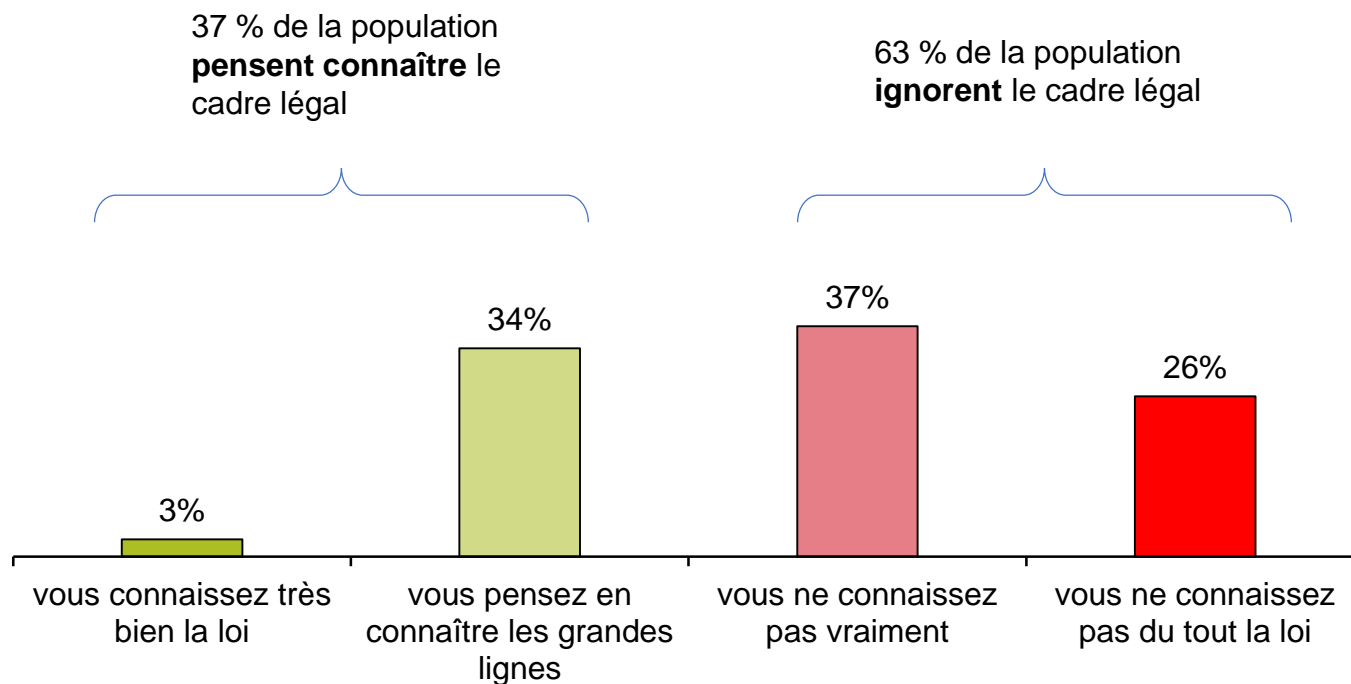
décembre 2017

échantillon & méthode

- Afin **d'explorer et de quantifier les attitudes de la population à l'égard du don d'organes**, Luxembourg Transplant a réalisé un sondage représentatif de la population résidente.
- La collecte des données de l'échantillon représentatif s'est faite du **12 au 19 décembre par** un questionnaire électronique administré au panel de consommateurs Questions.lu
- **L'échantillon est représentatif** selon les quotas de genre, d'âge et de nationalité.
- Pour remercier les répondants du sondage un **don de 1 000.- euros** a été fait.
- Pour votre confort de lecture, **nous ne montrons pas les décimales.**
- Les totaux des graphiques n'atteignent donc pas toujours 100%
- Le présent rapport reprend les grands constats de l'étude.

	N total
Total	500
Genre	
Hommes	245
Femmes	255
Âge	
18-39 ans	194
40-59 ans	184
60+ ans	122
Nationalité	
Luxembourgeois	265
autres nationalités	235

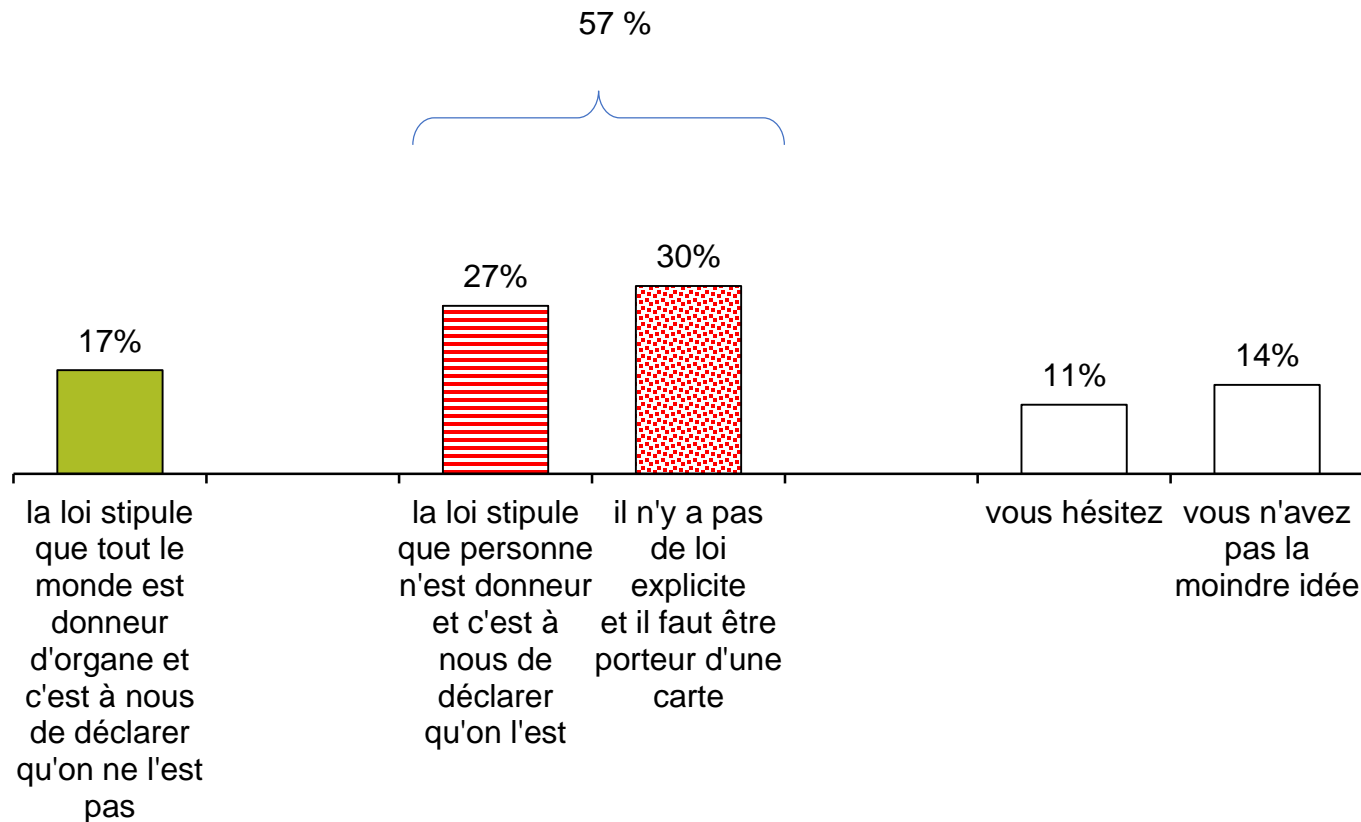
a) connaissance présumée du cadre légal actuel



Une large majorité de la population affirme ne pas connaître le cadre légal

Question: Quel est votre niveau de connaissance de la loi sur le don d'organes ? (n=500)

b) connaissance réelle du cadre légal

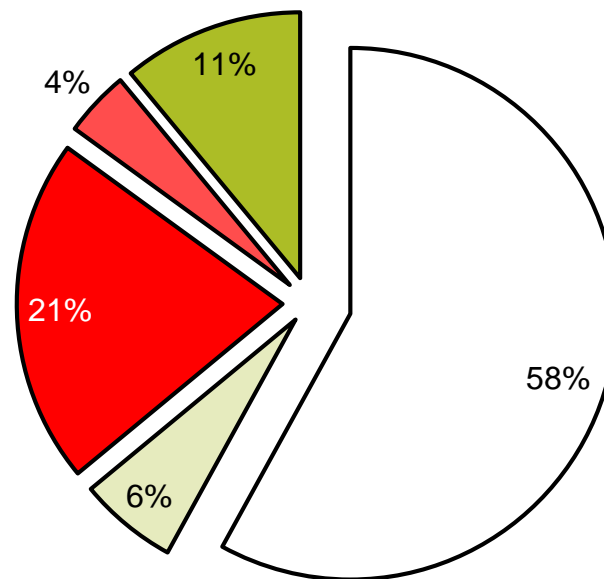


**Seulement 17 % de la population stipulent le cadre légal actuel
 Plus de la moitié (57%) des répondants donnent une réponse erronée**

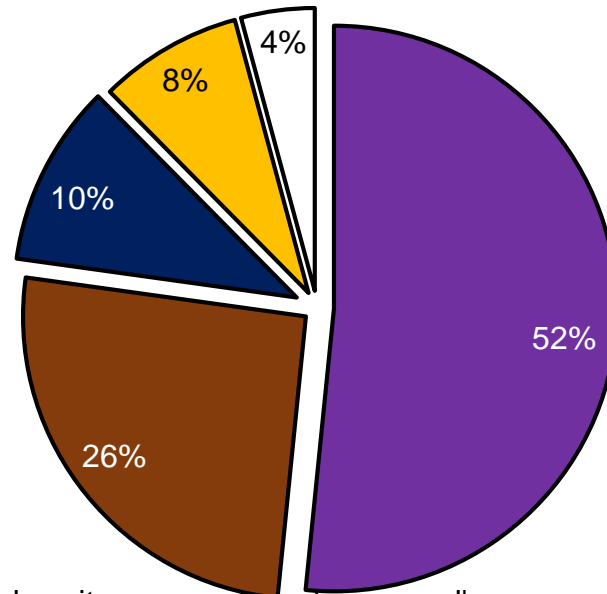
Question: Quelle est alors selon vous la situation légale au Luxembourg ? (n=500)

c.) résumé de la connaissance de la législation actuelle (n=500)

Seulement 11% de la population dit connaître la loi et la connaît effectivement



- disent ne pas connaître le cadre réglementaire et ne connaissent pas ou se trompent (Q. 301/302)
- disent ne pas connaître mais stipulent la bonne loi (Q. 301 / 302)
- disent connaître mais se trompent (Q. 301 / 302)
- disent connaître mais ne savent pas (Q. 301 / 302)
- disent connaître et connaissent effectivement (Q. 301 / 302)

d) attitudes par rapport aux modèles législatifs

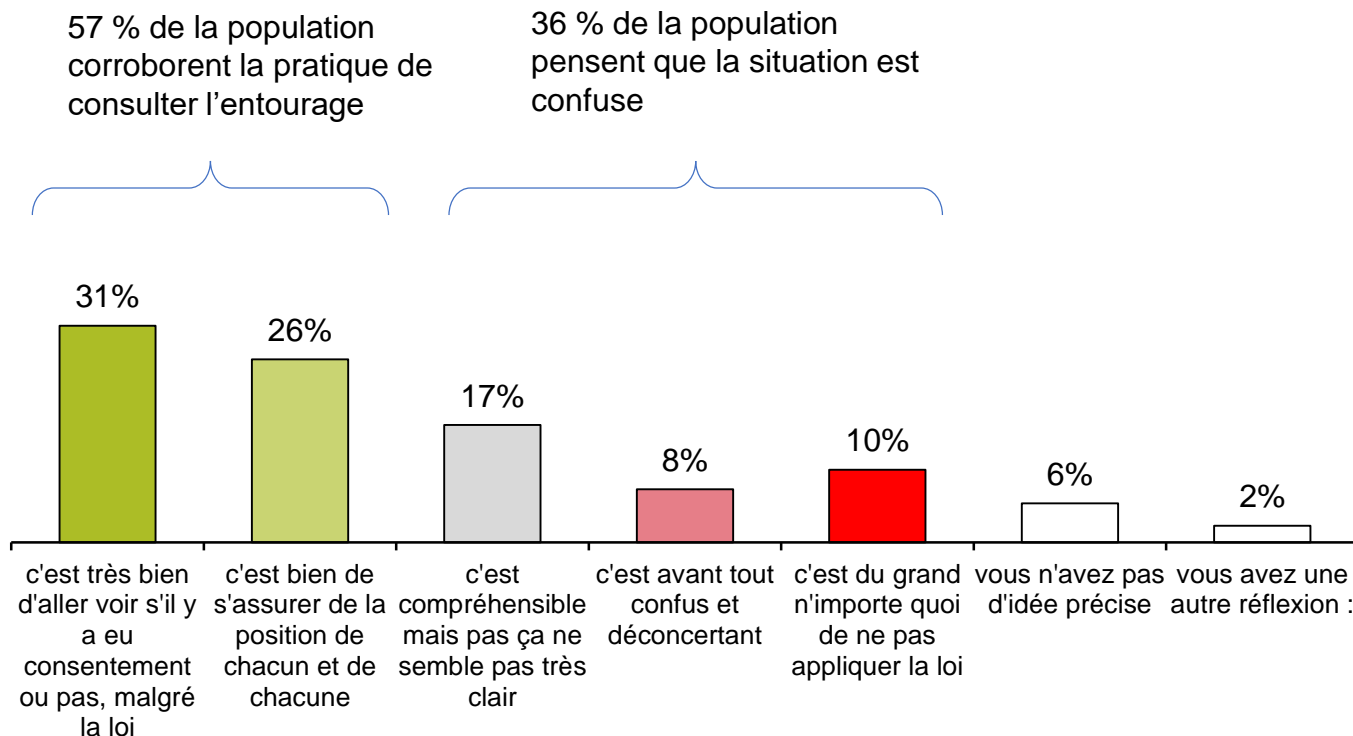
Le modèle du *opt out* l'emporte sur tous les autres modèles

Ses partisans pensent à 68% qu'il permettra d'avoir plus de donneurs

- Décréter tous les citoyens comme donneurs d'organes consentants mais donner à chaque citoyen la possibilité de refuser explicitement le don de son vivant
- Considérer que personne n'est donneur d'organe d'office et décréter qu'un donneur d'organe doit avoir donné son accord explicite de son vivant
- Obliger chaque citoyen à donner explicitement son accord ou son refus
- Ne pas légiférer, ne pas faire de loi et regarder au cas par cas lorsque la situation se présente
- Vous n'avez pas la moindre idée

Question: Il y a différentes façons de réglementer le don d'organes. Quelle est, selon vous, la meilleure ? (n=500)

e) réaction face au *modus operandi* des médecins après révélation de la loi en vigueur

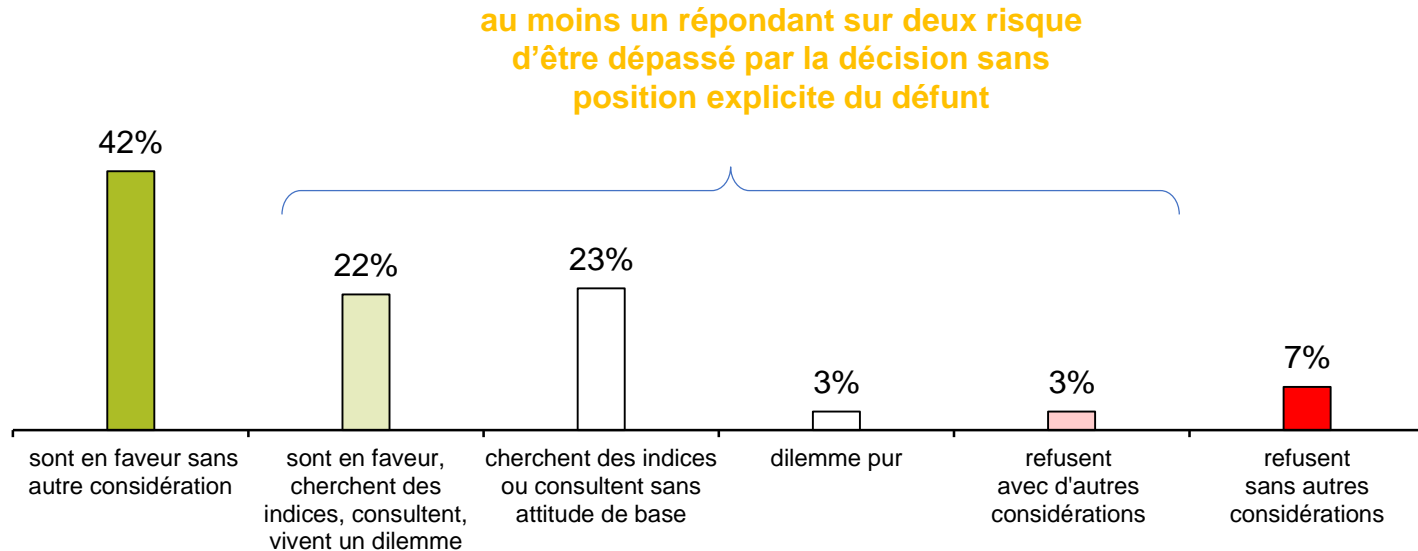


Plus de la moitié de la population comprend le fait que les professionnels de la santé s'efforcent de recueillir la position du défunt auprès de ses proches.

Plus d'un tiers de la population soulève le caractère confus de la situation

Question: La loi prévoit....Dans la pratique....Comment réagissez-vous spontanément par rapport à ça ? (n=500)

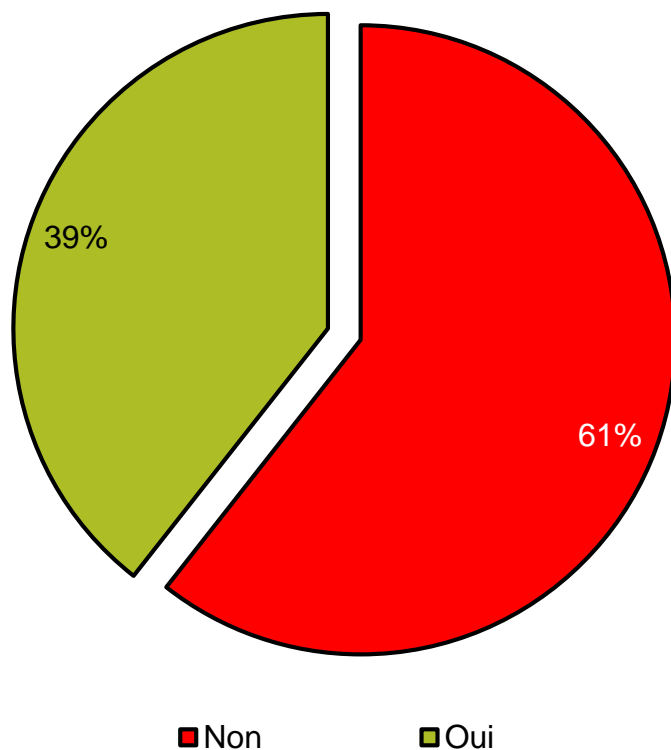
f) attitude face au choix pour un proche décédé



L'analyse détaillée montre que la moitié de la population est dans un scénario d'hésitation ou risque de se trouver dans un scénario d'hésitation

Question: *Imaginez qu'aujourd'hui vous êtes confronté à la mort d'un proche dont vous ignorez totalement la position à l'égard du don d'organes. Quelle sera votre position lorsqu'on vous demandera le consentement pour un prélèvement d'organes ? (question à choix multiple) (n=500)*
indicateur synthétique – épuration des choix multiples

g) la pénétration actuelle des « passeports de vie »

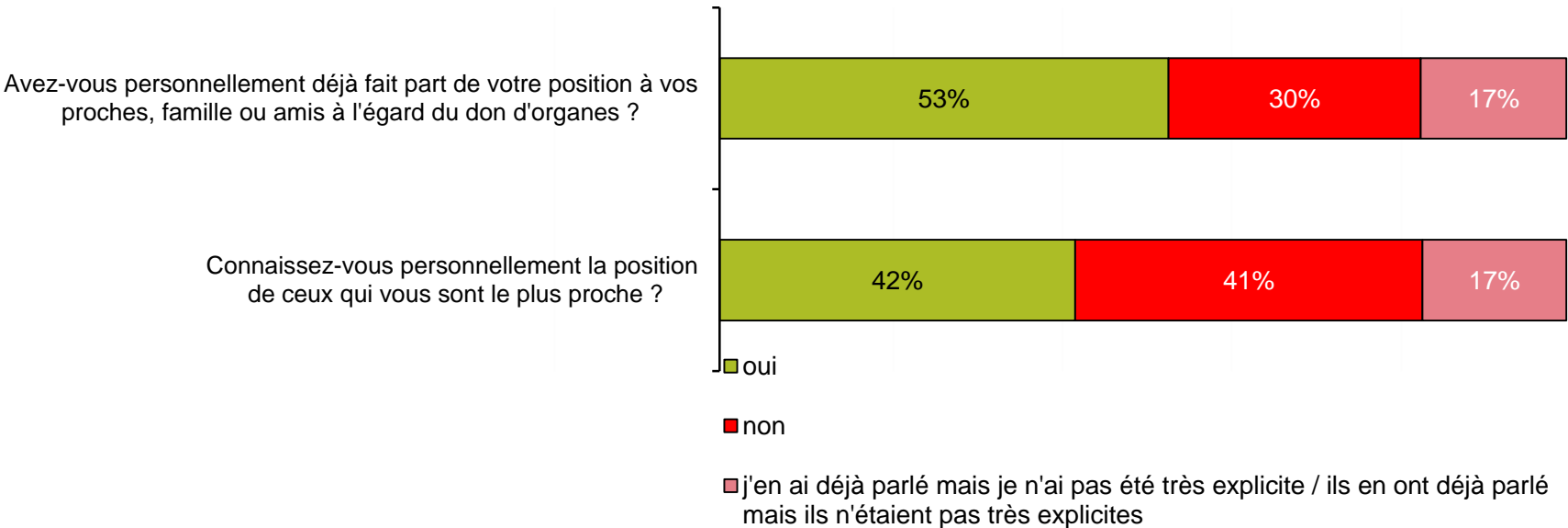


Une quote-part importante de 39% affirme être détenteur d'un « passeport de vie ».

Les femmes (45%) et les Luxembourgeois (45%) sont plus nombreux à posséder un « passeport de vie »

Question: Vous êtes actuellement détenteur d'une carte de donneur d'organes appelé «passeport de vie» ? (n=500)

h.) transmission de sa position à ses proches et connaissance de la position des proches

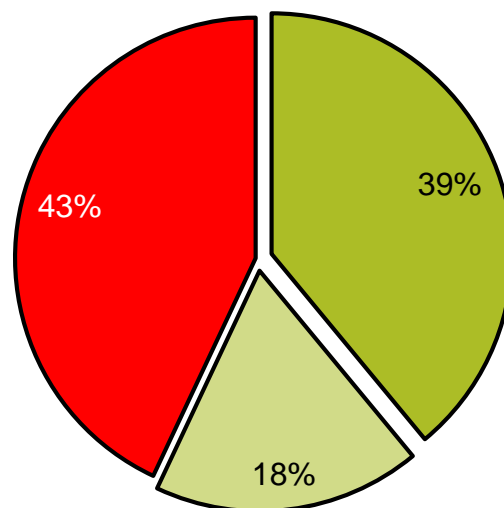


On constate un écart manifeste entre ceux qui pensent avoir fait connaître leur position et ceux qui pensent connaître celle de leurs proches

Question: Avez-vous personnellement déjà fait part de votre position à vos proches, famille ou amis à l'égard du don d'organes ? (n=500)

Question: Connaissez-vous personnellement la position de ceux qui vous sont le plus proche ? (n=500)

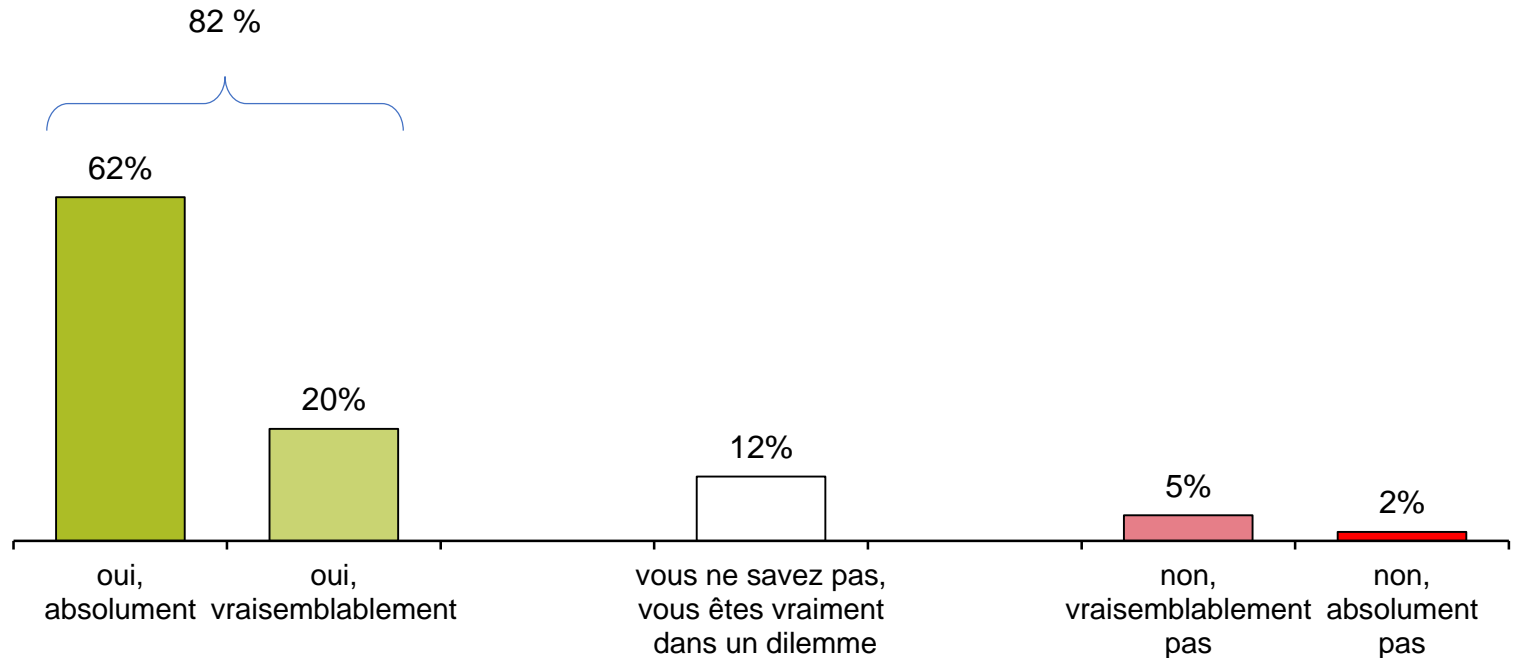
i.) résumé synoptique



- ont un « passeport de vie »
- n'ont pas de passeport de vie - ont formulé leur position sans être porteur de carte
- n'ont pas communiqué leur position de manière explicite

43 % de la population n'est pas détenteur de « passeport de vie » et n'a pas communiqué de position dans l'entourage

j.) acceptation personnelle du don d'organe

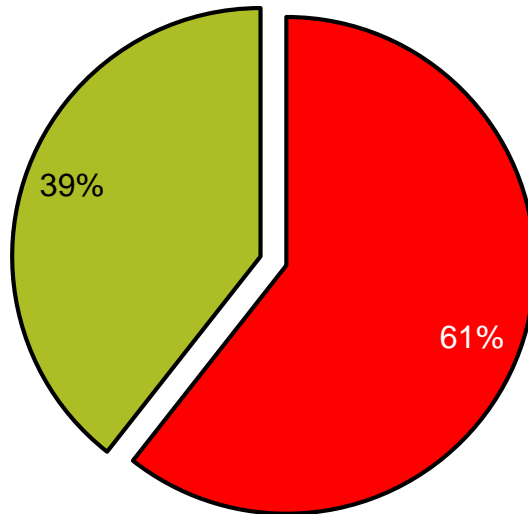


Plus de 8 répondants sur 10 ont une attitude favorable ou relativement favorable au don de leurs organes.

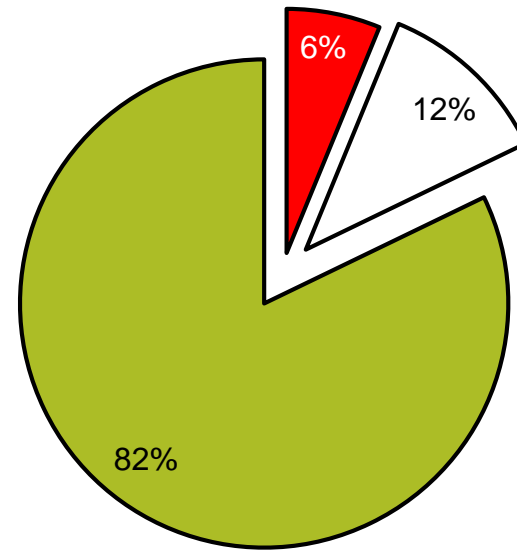
Il y a lieu de souligner que cette question a été posée à la fin du questionnaire; donc après une certaine assimilation du thème par les répondants.

Question: Après considération de toutes ces questions, êtes-vous favorable au don de vos organes après votre mort ? (n=500)

k) confrontation pénétration passeports de vie et acceptation du don d'organes



- non détenteurs de passeports
- détenteurs de passeports



- réfractaires
- hésitants
- en faveur du don d'organes

Il y a un énorme décalage entre la prédisposition déclarée et la pénétration présumée des « passeports de vie »

les très grands constats en résumé

- Il y a une posture très favorable de la population par rapport au don de ses propres organes (8/10)
- La pénétration présumée des passeports de vie est bien plus faible (4/10)
- Le modèle légal du « opt out » est le modèle le plus accepté (5/10)
- L'ignorance du contexte légal est presque totale (9/10); ceci est aussi vrai parmi les détenteurs de « passeports de vie »
- La quote-part des citoyens qui ont une perception erronée du contexte légal est élevée (5 à 6 / 10)
- Une quote-part très élevée (au moins 7/10) des citoyens qui ne sont pas détenteur d'un passeport de vie n'aura laissé aucun indicateur quant à sa position par rapport au don d'organes
- Malgré une prédisposition favorable à donner son consentement (6/10), le consentement demandé à un proche déclenche pour une majorité des répondants une hésitation majeure ou un comportement qui risque de déclencher l'hésitation (5/10)